

FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME

COMITE DE MOSELLE D'ATHLETISME

CHAMPIONNATS DE MOSELLE / ZONE ALSACE

Salle d'athlétisme « L'Anneau » à METZ

(93, rue du Général Metmann)

Dimanche 14 janvier 2018

PROGRAMME H et F : 60 m - 60 m Haies -200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 3000 m marche F -
5000 m marche H - Hauteur - Longueur - Triple-Saut - Perche - Poids

9 H 00 : Formation du Jury - ouverture de la chambre d'appel.

HORAIRES	COURSES	HAUTEUR	LONGUEUR (COTE DEPART)	TRIPLE SAUT (COTE ARRIVEE)	PERCHE	POIDS
9 H 45	3000 m MARCHÉ CJESMa F					
10 H 00			JESMa H	CJESMa F	CJESMa F	CA H
10 H 15	5000 m MARCHÉ CJESMa H					
11 H 00	60 m Haies CJESMa F - Séries	CJESMa F				
11 H 20	60 m Haies CJESMa H - Séries					JESMa H
11 H 50	60 m CJESMa F - Séries		CAH			
12 H 00				CJESMa H		
12 H 30	60 m CJESMa H - Séries					
14 H 00	60 m Haies CJESMa F - Finales				CJESMa H	CA F
14 H 10	60 m Haies CJESMa H - Finales					
14 H 30	60 m CJESMa F - Finales	CJESMa H	CAF			
14 H 45	60 m CJESMa H - Finales					
15 H 05	800 m CJESMa F		JESMa F **			
15 H 20	800 m CJESMa H		(JURY TS)			JESMa F
15 H 40	1500 m CJESMa F					
15 H 55	1500 m CJESMa H					
16 H 10	200 m CJESMa F					
16 H 50	200 m CJESMa H					
17 H 50	400 m CJESMa F					
18 H 10	400 m CJESMa H					

Les championnats de Moselle sont ouverts, *sans minima*, aux athlètes cadets, juniors, espoirs, seniors et masters licenciés dans un club mosellans. Toutefois, les masters (une seule catégorie) participent dans les mêmes épreuves et les mêmes conditions que les seniors.

Les athlètes des départements extérieurs à la Moselle sont acceptés sur minima : R3 pour les cadets et juniors - R2 pour les autres catégories. Une priorité sera donnée aux athlètes alsaciens. Droit d'inscription pour les athlètes hors Région Grand Est : 10 € à régler sur place lors de la première confirmation d'inscription.

Engagements

Les demandes d'engagement devront être faites sur le site internet du Comité de Moselle

<http://cd57.athle.com/> – rubrique engagés

La compétition sera mise en ligne début janvier et close le 10 janvier 2018 à 12 heures.

Aucune inscription sur place.

Confirmation de participation

- Tous les athlètes doivent confirmer, obligatoirement, leur participation à la chambre d'appel au moins 45 mn avant le début des épreuves. Les athlètes non confirmés ne pourront participer à l'épreuve concernée.
- Les athlètes ayant confirmé leur participation et qui ne se présentent pas à l'épreuve ou ceux qui, après qualification, ne se présentent pas à la finale seront exclus de participation à toutes les épreuves ultérieures de la compétition.

Titres décernés

Le titre de champion de Moselle sera décerné au meilleur mosellan de chaque catégorie pour chaque épreuve inscrite au programme.

Déroulement des épreuves

- 60 m : composition des séries hétérogènes, couloirs aléatoires. Finales A – B et C de niveaux hommes et femmes dont au moins 6 mosellans
- 60 m haies : une finale par hauteur de haies
- 200 m – 400 m 800 m et 1500 m : finale directe – courses par niveaux de performance.
- 200 m et 400 m : utilisation des 6 couloirs
- Finale des concours (poids – longueur – triple-saut) : les 12 meilleurs toutes catégories confondues

Jury

Présence obligatoire d'un officiel par tranche entamée de 5 athlètes pour la Moselle et 1 officiel par tranche entamée de 10 athlètes pour les autres départements.

L'inscription des officiels est à faire, avant le 10 janvier 2018, auprès de M. Alain DAVID, responsable des officiels – mail : alain.david119@orange.fr

Organisation technique

Chronométrage électrique. Pointes de 6 mm maxi.

La longueur JESMa Femmes se déroulera côté arrivée – jury du triple-saut.

Les horaires pourront être modifiés en fonction du nombre d'athlètes présents.

Consignes d'utilisation de la salle à respecter impérativement

- Les athlètes sont priés de ne chausser les pointes que dans l'enceinte réservée à la compétition (interdiction formelle dans l'entrée, les couloirs, les sanitaires, les vestiaires et les tribunes)
- Les officiels et entraîneurs doivent être chaussés de chaussures de sport propres (chaussures de ville interdites)
- L'accès à l'enceinte réservée à la compétition n'est autorisé qu'aux personnes concernées (athlètes, officiels, entraîneurs).
- Veiller à la propreté des lieux